Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_273-DE

Délibération n° 2025.273

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_273-DE

Fougères Agglomération **2025.273**

2025.273 - Contractualisation - Validation de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 conclue avec la CAF d'Ille-et-Vilaine sur le territoire de Fougères Agglomération arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

La CAF a donc proposé aux collectivités du territoire d'élaborer et de signer une nouvelle CTG pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, dans le cadre de 5 secteurs géographiques, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet :

- d'identifier, dans le cadre d'un diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les collectivités territoriales signataires ;
- de définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante ;
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

La CTG est jointe en annexe.

En parallèle de la CTG, les gestionnaires d'équipements et de services signeront des conventions financières regroupant les aides au fonctionnement versées par la CAF aux structures. Fougères Agglomération sera concernée au titre de l'organisation du BAFA de Territoire, à minima en 2026.

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),
Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF d'Ille-et-Vilaine en date du 6 novembre 2015 concernant la stratégie de déploiement des CTG,
Vu l'avis des Vice-Présidents de Fougères Agglomération en date du 2 octobre 2024 et du Bureau communautaire en date du 17 mars 2025,
Vu les comités techniques par secteurs en date du 28 avril 2025, 13 mai 2025, 20 mai 2025 et 10 juin 2025, ainsi que les deuxièmes temps de rencontre par secteurs en date du 28 mai, 11 juin, 16 juin, 17 juin et 16 juillet 2025,
Vu les comités de pilotage en date du 30 septembre 2024, 29 juin 2025 et 29 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale 2026-2030 proposée par la CAF d'Ille-et-Vilaine aux partenaires que sont les communes et Fougères Agglomération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la CTG et la convention financière relative à la mise en œuvre du BAFA de Territoire, ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU